

l'habillement la production a pratiquement cessé d'augmenter depuis 1947; on enregistre par contre des progrès remarquables dans les textiles synthétiques ou les matières plastiques.

Ceci est évidemment le problème général du Capitalisme .

Dans la reprise conjoncturelle actuelle il se traduit, dans les craintes qu'expriment certains économistes des USA devant le fait que le rythme de production actuel dans les industries qui contribuent pour l'essentiel à la reprise dépasse le rythme "normal" de consommation ;

- les voitures sont actuellement produites à un taux annuel bien supérieur à 3 millions d'unités alors que même les estimations des plus optimistes du volume des ventes de cette année se situent au dessous de 6 millions d'unités . Le rythme de production s'explique en partie par la crainte qu'ont les producteurs de se trouver, fin mai et en juin, entraînés dans des conflits sociaux les conventions collectives expirant à cette date .

- Des incertitudes considérables existent également en ce qui concerne le boom du bâtiment . Celui-ci a en effet été déclenché par les mesures gouvernementales en faveur des anciens combattants qui permettent à ceux-ci de construire grâce à un système de prêts hypothécaires ( Housing-Act - Eté 1954) .

Les acomptes minima furent réduits, les échéances maxima portées à 30 ans, d'un autre côté, ces prêts furent rendus plus intéressants pour les capitalistes le taux d'intérêt étant porté de 4 à 4,5 % -

Le résultat en est qu'en 1953 sur un nombre total de mises en chantier d'immeubles financés de source privées, 32 % comportaient des hypothèques souscrites par le gouvernement fédéral .

En 1954, ce pourcentage s'élevait à 49 % -

Ce qui inquiète les économistes c'est que les maisons sont bâties à un rythme beaucoup plus rapide que ne se constituent les unités familiales : 600.000 unions par an (contre 1.600.000 en 1948 - cette situation reflète le taux de naissance fort bas des années de crise 1930 etc..) alors que la taux actuel de construction (premier mois de 1955) est de 1,4 M de maisons par an:

1953 : 1 M  
1954 : 1,2 M  
1955 (premiers mois) : 1,4 M

Augmentation de % de construction financée par la "Veteran association" .

1 er. sem. 1953	=	100	;	1 er. sem. 1954	=	163 %
2 e. " 1953	=	100	;	2 e. " 1954	=	221 %

Les industries connexes à celles du bâtiment bénéficient évidemment du "boom", par exemple celle du meuble et appareils ménagers, mais le système actuel constitue nettement une traite tirée sur le futur .



BP38-1955-06

=====  
Dimanche 5 juin 1955 à Grammont

+++++

Situation des membres: L'année 1954 a été caractérisée par un grand effort de la part de nos sections pour le recrutement de nouveaux membres. Ceci nous a permis non seulement de compenser les pertes inévitables par suite des arrêtés excluant des centaines de chômeurs de l'assurance, mais la plupart des sections ont réussi à augmenter leur effectif.

Notons qu'en 1954 une mesure administrative nous a obligés de rayer de nos inventaires tous les membres qui n'étaient pas parfaitement en règle. Certes dans ce domaine le dernier mot n'a pas encore été dit, mais nous arrivons petit à petit à une situation saine. Les services de contrôle de l'A.M.I. ont constaté plusieurs cas de membres qui ne justifiaient l'inscription à l'A.M.I. Nous supposons qu'en 1955 plusieurs membres qui ne sont pas en règle seront exclus. Le contrôle nous obligera d'ailleurs à exiger toutes les pièces justificatives d'assurabilité et surtout pour les pensionnés et les veuves.

Le tableau ci-joint du mouvement des membres laisse apparaître un gain sur toute la ligne: 256 membres pour l'assurance obligatoire, 36 membres pour l'assurance libre. Nous avons 172 nouvelles inscriptions pour Solidarité, 34 pour Mère et Enfant oblig., 42 pour Mère et Enfant libre et 14 pour l'épargne prénuptiale.

En total nous avons donc 334 membres en plus.

La situation par section est la suivante:

	au 1.1.	gain	perte	résultat
Grammont	988	38	46	- 8
Nederbrakel	554	17	28	- 11
Alost	1.688	153	67	+ 86
Tournai	2.048	189	72	+ 117
La Louvière	556	75	18	+ 57
Limbourg	44	19	4	+ 15
	5.878	491	235	+ 256

Afin de ne pas avoir un double emploi, il a été tenu compte des assurés obligatoires et frontaliers, les assurés libres et les assurés libres de Mère et Enfant. Les membres de Solidarité, assurés obligatoires de Mère et Enfant et Epargne Prénuptiale sont compris dans l'effectif des membres comme assurés obligatoires ou frontaliers.

Le pourcentage des membres A.O. et Frontaliers qui peuvent encore s'affilier à l'assurance complémentaire ou Mère et Enfant peut être réparti comme suit:

Grammont	23 %	non affiliés
Nederbrakel	31	"
Alost	8 %	"
Tournai	15 %	"
La Louvière	16 %	"
Limbourg	61 %	"

+++++

ORGANISEZ DES VOYAGES DE GROUPE POUR NOTRE HOME DE PORCHERESSE-en-ARDENNE  
CONDITIONS TRES AVANTAGEUSES

+++++

ADMINISTRATION:

a) Conseil d'Administration: la composition du C.A. ne permet pas de réunions régulières. Chaque réunion doit être remise plusieurs fois par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouvent certains administrateurs de s'y rendre. Beaucoup d'entre eux sont militants dans d'autres organisations. L'augmentation systématique du travail administratif est un second handicap. La préparation de l'ordre du jour demande souvent des données statistiques qui nécessitent de longues recherches. Le problème financier a déjà été discuté plusieurs fois avec budget, statistiques financiers, mouvement des membres dans les différentes branches etC. et jusqu'ici on n'a toujours pas trouvé la solution idéale.

b) Secrétariat: ici également une lacune s'est produite qui freine la bonne marche des affaires pour les mêmes raisons exposées ci-dessus pour le C.A. Les réunions du secrétariat se tiennent déjà tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines et elles ne sont même plus très régulières, puisqu'il y a toujours des camarades qui sont empêchés de venir. Cette situation est évidemment préjudiciable pour notre organisation.

Pour remédier à cette "crise de direction" nous proposons de respecter les statuts de notre organisation:

" Art. 12: La société est administrée par un conseil composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint et d'un nombre indéterminé de commissaires. Le conseil ne peut délibérer valablement que lorsque la moitié de ses membres sont présents, les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages valables des membres présents.

Art. 13: les membres du conseil d'administration sont élus pour deux ans en assemblée générale statutaire, au scrutin et à la majorité absolue des suffrages valables des membres présents. Le renouvellement des membres a lieu tous les deux ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles. Le remplaçant achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 15: Le président surveille et assure l'exécution des statuts et des règlements spéciaux. Il est chargé de la police des assemblées, il signe tous les actes, arrêtés ou délibérations et représente la société dans tous ses rapports avec les autorités publiques. Il soutient toutes actions au nom de la société, soit en demandant, soit en défendant. Il a voix prépondérante.

Le vice-président remplace le président qui peut lui déléguer tous ses pouvoirs.

Le secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance, des convocations et de la conservations des archives.

Le trésorier opère les recettes et les paiements et les inscrit sur un livre de caisse côté et paraphé par le président. Il rend compte de la situation financière.

Art. 20: Le C.A. se réunit chaque mois à jour fixe et lorsqu'il est convoqué par le président. Il arrête le règlement concernant la police de ses séances et propose les règlements spéciaux à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 22: Il y a chaque année deux assemblées générales (qui peuvent avoir lieu par sections locales) spécialement consacrées aux redditions et vérifications des comptes et à l'examen des questions intéressant la société; elles ont lieu respectivement le dernier dimanche des mois de février et de novembre. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des suffrages valables des membres présents.

.../...

Pratiquement, nous proposons:

1. Une Assemblée Générale Statutaire (Congrès) tous les deux ans
2. Une Assemblée Générale dans chaque section tous les six mois
3. Un Conseil d'Administration au moins tous les deux mois

Une réunion des secrétaires de section + le secrétaire de la primaire tous les mois, pour la mise en pratique des instructions administratives et des décisions du conseil d'administration.

Le Secrétariat de la Primaire serait composé du président, du secrétaire et du trésorier. Afin de faciliter le travail et de le rendre plus efficient, nous proposons d'élire ce Secrétariat parmi les permanents du siège central.

GESTION: nous devons remarquer qu'il y a peu d'amélioration dans le travail administratif. Les comptes mensuels arrivent avec beaucoup de retard, les décomptes trimestriels (Solidarité, Mère & Enfant, Frontaliers, A.L.) de même. Cette situation nous expose aux critiques légitimes de la Fédération et n'est pas sans avoir des répercussions sur notre situation financière. Le contrôle de la Brigade Volante a démontré que les sections présentent trop peu d'attention à l'assurabilité des membres. Des dizaines de membres sont à rayer des inventaires, les cotisations forfaitaires FNAMI ne sont pas réclamées. Le siège, qui devient la "bête noire" des membres, doit effectuer des récupérations parfois pour des milliers de francs. Nous comprenons difficilement comment on arrive à faire mensuellement des récupérations d'indemnités primaires. Ce travail administratif, nettement déficient, nous met en mauvaise posture vis à vis de la Fédération et de l'Union Nationale tandis que nous rendons un mauvais service aux membres. Pour remédier à cette situation, des dispositions sont à prendre:

une plus grande centralisation du travail administratif.

Le siège central devrait être à même de contrôler efficacement l'assurabilité des pensionnés, veuves et invalides. Dès lors, les contrôles pourraient se faire au siège avec plus de garanties. Seuls les membres "en règle" figureraient sur les modèles officiels.

La perspective d'avenir doit tendre à une décentralisation de certains services (contact humain avec les membres) à la base.

EVOLUTION DE LA SECURITE SOCIALE: un exposé sera fait par le Cde LEFEBVRE qui aura assisté au Congrès de l'Union Nationale à Liège.

A.S.B.L.: le rapport financier prouve que nous n'avons pas fait une mauvaise affaire grâce au concours bénévole de bon nombre de nos membres. Les permanents non plus n'ont pas ménagés leurs efforts. Si les conditions de travail seront meilleures cette année, nous aurons besoin encore de la collaboration active de nos membres et du personnel. Notre but est de laisser profiter le plus grand nombre d'enfants des cures de vacances. Pendant les mois à venir, Porcheresse doit être en pleine activité. A partir de juin des voyages en autocar sont organisés. Des initiatives ont été prises à Gand et au Centre. Le mois de septembre aussi peut fournir des contingents d'excursionnistes. Du côté "enfants" 145 inscriptions ont été envoyées à l'Union Nationale. Nous espérons les voir admettre.

Le domaine de Porcheresse peut également héberger des excursionnistes. Des chambres ont été aménagées à ce sujet. Nos mutuellistes et sympathisants peuvent donc passer leurs vacances dans le domaine. Le prix de pension est de 100 FRs par personne, 65 FRs pour les enfants de moins de 14 ans. Sept ménages sont déjà inscrits pour le mois de juillet. Le mois d'août reste encore disponible ainsi que quelques places en juillet. Ceux qui veulent profiter de cette occasion doivent se faire inscrire au plus vite avec les dates de séjour.

XXXXXXX

LEDENBEWEGING

SITUATION DES MEMBRES

<u>Op 31.12.53</u>				<u>Au 31.12.53</u>				
Section Afdeling	A.O.-Fr V.V.-Fr	A.L. Vrije	Sol.	M.&E. M.&K.	A.O. V.V.	M.&E. M.&K.	E.P. P.S.	Totaux Totaal
Grammont Geraardsbergen	996	60	618	158	75	5	1.131	
Nederbrakel	565	15	332	78	66	1	646	
Aalst-Alost	1.602	93	1.061	424	210	31	1.905	
Tournai	1.931	140	1.325	257	139	14	2.210	
La Louvière	499	20	443	19	30	-	549	
Limburg	29	-	25	3	-	-	29	
	5.622	328	3.804	939	520	51	6.470	

<u>Op 31.12.54</u>				<u>Au 31.12.54</u>			
Grammont	988	56	609	151	72	10	1.116
Nederbrakel	554	17	318	65	82	3	653
Aalst-Alost	1.688	114	1.097	426	222	31	2.024
Tournai	2.048	156	1.484	248	159	21	2.363
La Louvière	556	21	455	11	27	--	604
Limburg	44	--	13	4	--	--	44
	5.878	364	3.976	905	562	65	6.804

PLAN DE RECRUTEMENT POUR 1955

RECRUTERINGSPLAN VOOR 1955

Grammont: + 50

La Louvière: + 25

Nederbrakel: + 50

Tournai: + 200

Aalst: + 200

Limburg: + 100

Il doit être possible d'atteindre les 6.000 membres effectifs en 1955

Het moet mogelijk zijn om de 6.000 effectieve leden te bereiken in 1955.

X X X X

X X X

X X

1847  
C. C.

Pumell

Aux membres du B.E.

Brève note sur les mutuelles

Rappelons que se retrouvent dans les mutuelles 2.058.700 travailleurs salariés et appointés assujettis à la Sécurité sociale. A ce chiffre il faut ajouter les centaines de milliers de travailleurs indépendants inscrits comme assurés libres.

Les mutuelles sont devenues pour les travailleurs (assujettis obligatoires à la Sécurité sociale) des organismes intermédiaires entre eux et la P.N.A.M.I.

Ce sont les mutuelles qui peient aux travailleurs les indemnités qu'ils ont à recevoir en cas de maladie, ainsi que les interventions en espèces au P.N.A.M.I. sur les produits pharmaceutiques.

Il y a environ 2.500 primaires, organisation de base mutualistes reconnues.

Ces primaires sont elles mêmes affiliées aux fédérations de leurx choix. Il y a 105 fédérations pour tout le pays.

Les fédérations doivent elles-mêmes être obligatoirement affiliées pour pouvoir vivre à une union nationale de fédération de mutuelles.

Les unions nationales étant en effet les seuls organismes à qui est confiée ainsi qu'aux offices régionaux, l'administration à la base de l'assurance obligatoire et partant qui reçoivent des subsides de l'Etat pour subsister.

Il existe 5 Unions nationales , plus les offices régionaux.

Répartition des effectifs - sont repris les seuls assurés obligatoires.

	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>
L'Alliance chrétienne	769.060	946.774	1.715.834
Union nationale des mutualités neutres	203.851	177.258	381.109
Union nationale des mutualités socialistes	719.148	724.833	1.443.989
Union nationale des mutualités libérales	117.459	120.428	237.887
Union nationale des mutualités professionnelles	225.971	239.654	465.625
Offices régionaux	<u>23.211</u> 2.058.700	<u>20.731</u> 2.229.660	<u>43.924</u> 4.288.360

1 = total des assurés (cotisants)

2 = Personnes à charge (non cotidants - épouse, enfant, etc)

3 = total des bénéficiaires.

Les mutuelles sont en fait les plus importantes organisations de masse, groupant sur la même base d'intérêt spécifique les travailleurs salariés.

Les dirigeants de celles-ci font très peu pour mobiliser celles-ci dans un large mouvement de défense de l'A.M.I. et de la sécurité sociale en général. Elles limitent en général leur activité à des tâches administratives.

Situation organisée des mutualités dont la direction est assurée en partie ou en entier par des communistes.

Affiliée à l'Union des mutualités neutres par la féd. de Gand.

Environ 6.000 membres qui se répartissent comme suit :

	<u>effectifs</u> <u>approximatifs</u>	<u>Permanents</u>
Tournai	1.800	3
Alost	1.100	3
Grammont	1.000	3
La Louvière	450	1
Nederbrakel	550	1
Termonde	600	2
<b>Total</b>	<b>5.500</b>	<b>+ 312 assurés libres + 250 frontaliers</b>

Affiliée à la fédération libre de Bruxelles

<u>Primaire Renovation</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Permanents</u>
	1.500	2 (en difficulté avec le Parti)
<u>Primaire Unité Vilvorde</u>	1.000 (chiffre pas certain)	1 (Leemans)
<u>Primaire Clabecq</u>	1.000	1 (Questemont) (?)

Affiliée par la fédération du Brabant Wallon

Braine l'Alleud	400 environ	1
Nivelles	400	1

Affiliée par la fédération des mutualités neutres de Liège

Primaire " Le Devoir "	1000 environ	1
------------------------	--------------	---

Affiliée par la fédération neutre de Mons

3.

Primaire de Wasmuel	pas chiffre précis	permanent commun.
" d'Engis	"	"
" de Hornu	"	"
" de Cuesmes		des communistes dans 4 conseils d'administration

Ces primaires groupent globalement environ 2.500 à 3.000 membres

Affiliée par la fédération neutre de Charleroi

Primaire l'entr'aide (8 usines - 5 locales) groupent environ 3000 membres.

Il faut y ajouter les effectifs de la section mines dirigée entièrement par nous et groupant environ 700 membres. Total plus de 3.500 membres.

Des sections de primaire dirigées par des communistes existent à

ARLON - ANVERS - NAMUR - STREE.

- - -

Ensemble, ces organisations groupent environ 18.000 membres cotisants.

Y ajouter évidemment leur famille non cotisants.

Pour coordonner l'activité des mutuelles dirigées par les communistes, une commission nationale est constituée. Elle fonctionne imparfaitement. Les différents responsables qui se sont succédés s'étant surtout intéressés à leurs mutuelles propres et non à l'ensemble. La désignation du cde Verdoedt comme responsable est heureuse à mon avis, celui-ci connaissant parfaitement le problème.

Je crois qu'il serait utile que le BP examine au cours de ces réunions l'orientation à donner l'activité des communistes dans les mutuelles et dans le cadre de la ligne unitaire tracée par le XIe Congrès.

Remarques

Je pense du reste que le problème se pose pour toutes les organisations de masse en général : Femmes, Jeunes - Solidarité etc. Il faut donner aux cdes du B.P. responsables du contact avec les communistes milita,ts dans ces organisations une vue claire de l'orientation à leur donner en accord avec le Parti.

Aussi, je propose que le prochain BP fixe des dates des réunions du BP ou un rapport sur une organisation de masse déterminée pourrait être présenté.

G. Glineur.

Cam. Burnelle

Aux Membres du Bureau Politique .

Bureau d' Etudes ;  
E. Lalmand .

Situation au 15 Juin 1955 .

Il n'est plus question d'un "boom" mais de "hauts niveaux de production" . On parle déjà d'une pause qui permettra de digérer l'absorption de commandes " et qui touchera en premier lieu la sidérurgie . Les commandes se normalisent .

Certes, la situation est meilleure que l'an passé mais la comparaison avec le 1<sup>er</sup> semestre de 1954 faussent les données car ce semestre a marqué le point le plus bas dans le fléchissement conjoncturel consécutif à la ré - sorption du "boom de Corée" .

Il y a là un changement de ton significatif . La crise textile prend des allures inquiétantes . Les ventes au détail évoluent de façon variée. La baisse des prix agricoles permet une baisse de l'index. (rappelons que la production de la pomme de terre passé de 1.9 millions en 1953 (Tonnes) à 2.6 millions de T. en 1954 et provoque une chute des prix ) .

Le patronat essaye surtout de ne pas accorder des avantages sociaux pour profiter au maximum de l'avance qu'il a sur les pays voisins et de réduire au minimum la marge entre prix belges et étrangers durant cette période de " haute production" .

En ce qui concerne le commerce extérieur, domaine Est - Ouest, - le moins que l'on puisse dire est que le gouvernement ne fait aucun effort sérieux pour améliorer les échanges. Il ne pousse guère la mission Chine (tout en prétendant à gauche et un peu à droite le contraire) - et d'autre part l'accord commercial avec l' U.R.S.S. qui a expiré le 31.1.55 n' est, non seulement pas renouvelé, mais il semble qu'il n'y ait même pas de négociations sérieuses en cours .

Charbon : Marché soutenu et actif, ordres réguliers pour l'industrie, le souci de l'approvisionnement subsiste, ce qui provoque une hausse des importations .

On peut cependant s'attendre à un ~~relâchement~~ ralentissement saisonnier dès le mois prochain . Les stocks sont à 1.300.000 T., niveau qui traduit une pénurie de nombreuses qualités de charbons surtout domestiques . Les exportations atteignent un niveau record. La productivité augmente de façon visible . Ainsi, l'extraction fond et surface, qui était de 748 Kg. en mai 1953, passe à 782 en mai 1954 et à 830 fin mai 1955 .

Pour le fond seul, la hausse est la suivante:  
 1043, 1087, 1157 . La production journalière atteint les  
 101.000 T. au cours du mois de mai.

Quant à l'évolution de la main d'oeuvre, elle  
 est la suivante :

23 avril	143.830
3 mai	143.460
10 mai	143.240
20 mai	143.865
4 juin	143.325

M Les prix belges, sont, de l'avis même de la  
 presse bourgeoise, compétitifs et la récente hausse du charbon  
 domestique permettra de nouveaux bénéfices sur le dos du con-  
 sommateur . ( la consommation domestique représente en  
 1954 - 5.618.409 T - sur un total de 23.619.078 T. )

Dans son ensemble, pour les premiers 5 mois,  
 la production demeure inférieure au niveau de 1953, et la pro-  
 duction des 5 premiers mois de 1954 est légèrement supérieure  
 à celle de 1955 (12.444.000 T. et 12.348.000 T. ) La presse attri-  
 bue cette situation au manque de personnel .

Métallurgie : L'allure générale du marché reste ferme, mais un  
 équilibre entre la demande et la production se  
 fait de plus en plus jour. On peut parler d'une stabilisation .  
 ( En Allemagne la demande est presque égale à la production . On  
 assiste dans certains secteurs à un recul des prix : aciers mar-  
 chands, ronds à béton, fil machine . En tôles les commandes res-  
 tent fermes , mais il n'est plus question du boom des derniers  
 mois . Ce qui ne veut nullement dire que pour le moment l'acti-  
 vité soit réduite . 48 fourneaux en activité .

La C.E.C.A. vient de publier des statistiques  
 relatives aux augmentations de la production au cours du 1er.  
 trimestre 1955 par rapport à 1954 . - On constate une aug-  
 mentation de 20 % en Italie, 18 % en France et Allemagne Occi-  
 dentale, 15 % en Belgique et 11 % au Luxembourg ( ( en ce qui  
 concerne production d'acier brut ) .

A noter que les exportations se sont surtout  
 concentrées vers les pays membres de la C.E.C.A. - Notre éco-  
 nomie devient de plus en plus dépendante des économies voisines.  
 Par contre, nous avons presque entièrement perdu le marché indien .

Glaceries et verre : Commandes record , carnets remplis sur  
 6 mois.

Boutellerie: bonne activité et grâce à une  
 nouvelle convention, hausse des prix de 15 %

Papier : Bonne situation, production augmente et nette-  
 ment supérieure à 1954 .

Chimiques : Situations variées . Signes de faiblesse saisonniers ( pharmaceutiques et certains engrais pour le marché intérieur) .

Mais la diminution du prix du charbon pourra avoir de bonnes conséquences pour les exportations .

Textiles : La crise qui dure depuis près de 3 ans ne fait que s'approfondir et les journaux économiques sonnent tous l'alarme .

Les prix sont tombés en un an, de 6 % et les chiffres de production sont les plus bas de l'année .

Le seul secteur où l'activité est meilleure, est la bonneterie (bas de soie coton) .

Marasme dans le tissage et filature et l'on estime que le coefficient d'activité des usines serait tombé de 75 % ( Le Soir 9.6.55) . Par rapport à mars l'indice textile (AGEFI) fléchit brutalement de 20 points .

Montée des prix sur le marché intérieur. On peut s'attendre dans ce secteur à un accroissement de la production et à une concentration .

Construction immobilière : l'activité croît, dépassant le niveau 1954 .

Ciment : La production reprend et dépasse le niveau 1954 alors que pour le 1<sup>er</sup> trimestre, la production était inférieure à celle de 1954, qui l'était déjà par rapport à 1953 .

Commerce extérieur : L'augmentation des derniers mois était fonction de la reprise des produits lourds .

Le ralentissement constaté depuis avril se fait naturellement sentir dans le commerce extérieur et nous voyons que depuis mars, nos exportations reculent :

Mars	12.172 millions
avril	11.077 "
mai	10.174 "

(recul des textiles, métaux communs et machines et appareils) .

Chômage : Bette diminution :

Janvier	295.828
Mars	242.427
Mai	158.617
1 <sup>ère</sup> semaine :	
2 <sup>ème</sup> "	152.506

L'index est à 414 au mois de mai 1955 , contre

414.5	en mai 1951
412.1	en mai 1952
423.2	en mai 1954

Stabilité des prix de gros qui sont supérieurs à ceux de 1954 .

FABRIMETAL en 1954 .

---

Dans une étude qui a paru dans le Bulletin de l' IRES - on trouve quelques données qui méritent de retenir notre attention . (Bulletin IRES Mai 1955 )

-----

I structure des fabrications métalliques :

	export: en % des importations
I. construction métallique	255
II. " mécanique	62
III. " électrique	89
Total	90.

On voit que les fabrications métalliques sont légèrement importatrices et que cette situation est particulièrement accusée pour les biens de consommation métalliques, les produits électro-ménagers ( 15 %), la construction automobile soit les principaux secteurs de consommation durable .

Par contre, les secteurs "lourds" sont exportateurs .

Les biens de consommation durable<sup>ne</sup> représentent à l'exportation que 38 % des importations, et 35 % du total des fabrications métalliques .

On doit, par ailleurs, constater que le prix au kil. est de loin inférieur en moyenne pour les produits exportés que pour les produits importés. Voici les chiffres :

	(1) à l'exportation	(2) à l'import:	(1) en % de (2)
1936-38	3.57	14.6	25
1950	20.8	46.2	45
1953	26.4	52.5	50
1954	20.8	48.1	43

Notons que la part des biens de consommations électriques produits par Fabrimetal dans les ventes sur le marché intérieur, passe de 40 % en 1953 à 29 % en 1954 .

Il y a là un réel danger .

---

*Cam. Beelen.*

Aux Membres du Bureau Politique .

Bureau d' Etudes ;  
E. Lalmand .

Situation au 15 Juin 1955 .

Il n'est plus question d'un "boom" mais de "hauts niveaux de production" . On parle déjà d'une pause qui permettra de digérer l'absorption de commandes " et qui touchera en premier lieu la sidérurgie . Les commandes se normalisent .

Certes, la situation est meilleure que l'an passé mais la comparaison avec le 1<sup>er</sup> semestre de 1954 faussent les données car ce semestre a marqué le point le plus bas dans le fléchissement conjoncturel consécutif à la réabsorption du "boom de Corée" .

Il y a là un changement de ton significatif . La crise textile prend des allures inquiétantes . Les ventes au détail évoluent de façon variée. La baisse des prix agricoles permet une baisse de l'index. (rappelons que la production de la pomme de terre passe de 1.9 millions en 1953 (Tonnes) à 2.6 millions de T/ en 1954 et provoque une chute des prix ) .

Le patronat essaye surtout de ne pas accorder des avantages sociaux pour profiter au maximum de l'avance qu'il a sur les pays voisins et de réduire au minimum la marge entre prix belges et étrangers durant cette période de " haute production" .

En ce qui concerne le commerce extérieur, domaine Est - Ouest, - le moins que l'on puisse dire est que le gouvernement ne fait aucun effort sérieux pour améliorer les échanges. Il ne pousse guère la mission Chine (tout en prétendant à gauche et un peu à droite le contraire) - et d'autre part l'accord commercial avec l' U.R.S.S. qui a expiré le 31.1.55 n' est, non seulement pas renouvelé, mais il semble qu'il n'y ait même pas de négociations sérieuses en cours .

Charbon : Marché soutenu et actif, ordres réguliers pour l'industrie, le souci de l'approvisionnement subsiste, ce qui provoque une hausse des importations .

On peut cependant s'attendre à un relâchement ralentissement saisonnier dès le mois prochain . Les stocks sont à 1.300.000 T., niveau qui traduit une pénurie de nombreuses qualités de charbons surtout domestiques . Les exportations atteignent un niveau record. La productivité augmente de façon visible . Ainsi, l'extraction fond et surface, qui était de 748 Kg. en mai 1953, passe à 782 en mai 1954 et à 830 fin mai 1955 .

Pour le fond seul, la hausse est la suivante: 1043, 1087, 1157 . La production journalière atteint les 101.000 T. au cours du mois de mai.

Quant à l'évolution de la main d'oeuvre, elle est la suivante :

23 avril	143.830
3 mai	143.460
10 mai	143.240
20 mai	143.865
4 juin	143.325

Les prix belges, sont, de l'avis même de la presse bourgeoise, compétitifs et la récente hausse du charbon domestique permettra de nouveaux bénéfices sur le dos du consommateur . ( la consommation domestique représentée en 1954 - 5.618.409 T - sur un total de 23.619.078 T. )

Dans son ensemble, pour les premiers 5 mois, la production demeure inférieure au niveau de 1953, et la production des 5 premiers mois de 1954 est légèrement supérieure à celle de 1955 (12.444.000 T. et 12.348.000 T. ) La presse attribue cette situation au manque de personnel .

Métallurgie : L'allure générale du marché reste ferme, mais un équilibre entre la demande et la production se fait de plus en plus jour. On peut parler d'une stabilisation . ( En Allemagne la demande est presque égale à la production . On assiste dans certains secteurs à un recul des prix : aciers marchands, ronds à béton, fil machine . En tôles les commandes restent fermes , mais il n'est plus question du boom des derniers mois . Ce qui ne veut nullement dire que pour le moment l'activité soit réduite . 48 fourneaux en activité .

La C.E.C.A. vient de publier des statistiques relatives aux augmentations de la production au cours du 1er trimestre 1955 par rapport à 1954 . - On constate une augmentation de 20 % en Italie, 18 % en France et Allemagne Occidentale, 15 % en Belgique et 11 % au Luxembourg ( ( en ce qui concerne production d'acier brut ) .

A noter que les exportations se sont surtout concentrées vers les pays membres de la C.E.C.A. - Notre éco - NOMB Revient de plus en plus dépendante des économies voisines. Par contre, nous avons presque entièrement perdu le marché indien .

Glaceries et verre : Commandes record , carnets remplis sur 6 mois.

Boutellerie: bonne activité et grâce à une nouvelle convention, hausse des prix de 15 %

Papier : Bonne situation, production augmente et nettement supérieure à 1954 .

Chimiques : Situations variées . Signes de faiblesse saisonniers ( pharmaceutiques et certains engrais pour le marché intérieur ) .

Mais la diminution du prix du charbon pourra avoir de bonnes conséquences pour les exportations .

Textiles : La crise qui dure depuis près de 3 ans ne fait que s'approfondir et les journaux économiques sonnent tous l'alarme .

Les prix sont tombés en un an, de 6 % et les chiffres de production sont les plus bas de l'année .

Le seul secteur où l'activité est meilleure, est la bonneterie (bas de coton) .

Marasme dans le tissage et filature et l'on estime que le coefficient d'activité des usines serait tombé de 75 % ( Le Soir 9.6.55 ) . Par rapport à mars l'indice textile (AGEFI) fléchit brutalement de 20 points .

Montée des prix sur le marché intérieur. On peut s'attendre dans ce secteur à un accroissement de la production et à une concentration .

Construction immobilière : l'activité croît, dépassant le niveau 1954 .

Ciment : La production reprend et dépasse le niveau 1954 alors que pour le 1<sup>er</sup> trimestre, la production était inférieure à celle de 1954, qui l'était déjà par rapport à 1953 .

Commerce extérieur : L'augmentation des derniers mois était fonction de la reprise des produits lourds . Le ralentissement constaté depuis avril se fait naturellement sentir dans le commerce extérieur et nous voyons que depuis mars, nos exportations reculent :

Mars	12.172 millions
avril	11.077 "
mai	10.174 "

(recul des textiles, métaux communs et machines et appareils) .

Chômage : Nette diminution :

Janvier	295.828
Mars	242.427
Mai	158.617
1 <sup>ère</sup> semaine :	
2 <sup>ème</sup> "	152.506

L'index est à 414 au mois de mai 1955 , contre

414.5	en mai 1951
412.1	en mai 1952
423.2	en mai 1954

Stabilité des prix de gros qui sont supérieurs à ceux de 1954 .

FABRIMETAL en 1954 .

Dans une étude qui a paru dans le Bulletin de l' IRES - on trouve quelques données qui méritent de retenir notre attention . (Bulletin IRES Mai 1955 )

I structure des fabrications métalliques :

	<u>export: en % des importations</u>
I. construction métallique	255
II. " mécanique	62
III. " électrique	89
Total	90.

On voit que les fabrications métalliques sont légèrement importatrices et que cette situation est particulièrement accusée pour les biens de consommation métalliques, les produits électro-ménagers ( 15 % ), la construction automobile soit les principaux secteurs de consommation durable .

Par contre, les secteurs "lourds" sont exportateurs .

Les biens de consommation durable<sup>ne</sup> représentent à l'exportation que 38 % des importations, et 35 % du total des fabrications métalliques .

On doit, par ailleurs, constater que le prix au kilo est de loin inférieur en moyenne pour les produits exportés que pour les produits importés. Voici les chiffres :

	(1) à l'exportation	(2) à l'import:	(1) en % de (2)
1936-38	3.57	14.6	25
1950	20.8	46.2	45
1953	26.4	52.5	50
1954	20.8	48.1	43

Notons que la part des biens de consommations électriques produits par Fabrimetal dans les ventes sur le marché intérieur, passe de 40 % en 1953 à 29 % en 1954 .

Il y a là un réel danger .

Note concernant les rencontres de la délégation de la jeunesse Belge en Chine, avec les instances Officielles Belges des Affaires étrangères .

Avant le départ :

Sur intervention de M. Hertz ( Commission Economique Est-Ouest), une partie de la délégation fut invitée au Ministère des Affaires Etrangères . Ce groupe devait se composer en principe de représentants des trois tendances contenues dans la délégation, démunie de libéral . Il en fut ainsi. Ce groupe devait être reçu par M. Delvaux de Fanfe, Chef des Affaires Politiques . Il n'en fut rien, nous avons été reçu par M. de Rommerée, Chef des Services d' Orient.

La visite fut brève. M. de R. nous informa du fait que la représentation belge était tenue par la Légation de Suède et que nous étions priés de ne pas faire de déclaration officielle... (cela allait de soi, mais...) subsidiairement, M. de R. nous fit connaître son avis sur la reconnaissance de la Chine par la Belgique : dans quelques mois . Il nous demanda en outre de venir le revoir à notre retour .

Pendant le voyage :

A Prague .

A la demande de la délégation, nous avons été reçus par le Chargé d'Affaires Belge . Nous avons été accueillis par lui et sa femme, avec champagne; etc.. L'entretien au début, fut "mondain", avec quelques remarques plus ou moins élogieuses pour la Tchécoslovaquie actuelle . Mais ensuite, sur une question du Pasteur Crassarts relative au sort des Eglises catholiques Tchèques, le Chargé d'Affaires s'engagea dans une suite ininterrompue de considérations qui visaient à prouver la "duplicité" du gouvernement Tchéque et sa "servilité" vis-à-vis de l' U.R.S.S. etc... Cela a duré une heure et demi environ et atteint un si haut degré de médisance que sa femme elle-même en paraissait incommodée . Seul de la délégation , R. Fallony a fait quelques remarques approbatives . Les autres n'ont rien dit. Ils manifestèrent, à la sortie, une certaine surprise, trouvant ces propos "exagérés" . Inutile de dire que M. le Chargé d'affaires nous demanda la discrétion sur ce qu'il avait dit..

A Moscou :

A L'aller, j'ai téléphoné à M. Wauters, qui a demandé que nous passions le voir à notre retour .

Au retour, je lui téléphonai à nouveau et il nous convoqua à l' Ambassade . Il me prévint qu'il comptait inviter la presse étrangère (Reuter, AFP, Associates et United Press, etc..) l'Ambassadeur d' Autriche . Il me demanda si cela nous convenait et si nous désirions voir inviter des personnalités soviétiques. Je marquai mon accord pour le premier point sans demander l'avis des autres délégués mais leur demander "qui" pour le second. Il fut convenu de demander à M. Wauters d'inviter une personnalité soviétique du monde des arts (ou deux) et M. Romanovski, président du Comité Antifasciste de la Jeunesse Soviétique, qui nous avait invité trois jours à Moscou .

Toutes mes les personnes prévues étaient présentes à la réunion, plus les Ambassadeurs de France, de Hollande et de Luxembourg. Certains membres de la délégation prétendent que l'Ambassadeur de l'Angleterre était également présent, mais je ne puis l'affirmer. La personnalité soviétique du monde des arts était un dirigeant de VOKS .

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère mondaine, par petits groupes, sans conversation générale. Rien de particulier à signaler. A part les propos suivants tenus devant moi par l'Ambassadeur d'Autriche: il s'est moqué violemment des membres d'un gouvernement occidental (dont il ne donna pas le nom) qui, d'après un rapport de son collègue autrichien dans ce pays, s'imaginaient que Chou En-Lai menait une politique qui ne plaisait pas à l'U.R.S.S., à Bandoeng en particulier, et que bientôt la Chine rentrerait dans le monde "occidental"...

Lorsque tous les non-belges se sont retirés, M. Wauters a encore assez longuement parlé avec plusieurs membres de la délégation (dont je n'étais pas). Il aurait affirmé à plusieurs reprises qu'il est marxiste et manifesté de la sympathie pour un grand nombre d'aspects de la vie soviétique, en même temps que des points de vue très personnels sur d'autres aspects .

Signalons que, dès mon entrée, à peine les saluts échangés, il me demanda quelles étaient les "relations entre le Gouvernement et le P.C. en Chine.".....

#### Après le retour :

La délégation m'a chargé de prendre contact avec M. Pierre Van Hout, que je connais personnellement, fonctionnaire aux Affaires qui nous avait reçu et introduit chez M. de Rommerée lors de notre première visite . Ce que je fis . Je reçus dès le lendemain un coup de téléphone de M. de Rommerée me demandant de venir seul le jour suivant. Je lui fis comprendre que je ne pouvais accepter cela et que je désirais venir avec d'autres membres de la délégation, supposant qu'en limitant l'invitation à un communiste, il ne soit envisagé en même temps de limiter, par la suite, la portée de l'entrevue . Deux ou trois autres furent admis en plus. Je me mis d'accord avec R. Fallony et avec F. De Buyst, A. Braun, le plus représentatif des catholiques de la délégation, se trouvant empêché .

Nous avons été reçus par M. Delvaux de Fanfe, en présence de M. de Rommerée et de M. Van Hout. Une fois de plus, ce fut un entretien de style salon. M. D. de F. s'intéressa particulièrement aux nouvelles voies de communication de la Chine . Nous ne savions "malheureusement" rien à ce sujet . Le soutien populaire du gouvernement l'intéressait aussi : nous l'avons "rassuré" à cet égard . Nous l'avons entrepris au sujet des visas de la prochaine future délégation chinoise en Belgique: il ne nous a pas découragés .

Après, dans la courte conversation que nous avons eue avec MM. de Rommerée et Van Hout, nous avons appris deux

choses . D'abord que, lors des accords de Genève, notre gouvernement s'était clairement rendu compte que Chang Kai Chec était "fini", et que le Gouvernement Populaire de la Chine était un véritable Gouvernement, jouissant de la confiance de la nation.

En second lieu, d'après quelques remarques de M. Van Hout, il serait permis de supposer que les remarques ironiques faites à Moscou par l' Ambassadeur d'Autriche, concernaient le personnel gouvernemental belge ....

Jean Lavachery.

22 juin 1955 .

Aux membres du B.P.

Chers Camarades,

Ci-dessous quelques extraits du rapport de la Banque de Bruxelles sur la situation économique et financiers de la Belgique :

PRODUCTION : La production industrielle a haussé de 7% de 1953 à 1954, et a dépassé de 35% son niveau d'avant-guerre.

Les prix demeurent fixés à un niveau auquel seules sont rentables les entreprises les plus efficaces ou les mieux situées.

La concurrence au sein de la C.E.C.A. pourra, si les circonstances économiques s'y prêtent, provoquer un abaissement de leurs prix de vente, lesquels se situent à des niveaux généralement supérieurs à ceux des autres barèmes de la Communauté.

Le Gouvernement, en accord avec la Haute Autorité, a pris une décision au sujet des mines marginales; leur exploitation sera concentrée et rationalisée. Un important programme d'investissements recevra la garantie de l'Etat, tandis que la Haute Autorité accordera un prêt de 500 millions de francs belges pour la construction de quatre centrales thermiques, utilisant des charbons de qualité inférieure.

Les fournitures d'énergie électrique ont augmenté de 7,5%.

La reprise s'est manifestée en sidérurgie à partir du mois de mai 1954; d'un exercice à l'autre, la production d'acier a passé de 4,4 à 5,2 millions de tonnes. Les prix ont été relevés sous l'effet d'une demande que les usines ne satisfont qu'avec des délais de plusieurs mois.

L'industrie des fabrications métalliques a connu en général une légère amélioration en 1954; la valeur des expéditions n'a pas varié par rapport à 1953, mais les commandes se sont accrues de 10%. Cependant la situation diffère fortement d'un secteur à l'autre; certaines fabrications, telles que celles du matériel roulant, connaissent un état de crise prolongé.

DISTRIBUTION. - L'indice des ventes des grands magasins a progressé de 5% en 1954.

Les premières statistiques relatives aux ventes à tempérament ont été publiées en 1954; à la date du 31 décembre 1954, l'encours des crédits se montait à 6 milliards de francs, dont près d'un tiers pour l'achat de biens d'investissement. Le montant des crédits de consommation n'est pas excessif; il ne représente que 1,5% environ de l'ensemble des dépenses des particuliers, contre 3,5% en Grande-Bretagne et 9,5% aux Etats-Unis.

EMPLOI ET PRODUCTIVITE. - Le nombre des chômeurs a fléchi, d'un exercice à l'autre, de près de 10%. Cette diminution n'est pas uniquement le fait de la reprise économique.

L'arrêté ministériel du 20 juillet 1954 favorisant la mise au travail des chômeurs par les provinces, les communes et les établissements publics, a provoqué l'embauchage de plusieurs milliers de personnes. Le contrôle plus strict des conditions d'indemnisation, avec ses répercussions psychologiques, le ralentissement de l'accès à l'emploi des jeunes travailleurs ont également contribué à la réduction du chômage.

M  
D'un exercice à l'autre, la main-d'oeuvre industrielle n'a augmenté que de 1% tandis que la production croissait bien davantage. Les progrès de la productivité ont donc été rapides en Belgique.

COMMERCE EXTERIEUR : Au cours de l'exercice, notre commerce extérieur s'est fortement développé.

L'augmentation des valeurs tient uniquement à celle du volume de nos transactions; d'un exercice à l'autre, celui-ci s'est élevé de 7% environ, tant pour nos achats que pour nos ventes.

FINANCES PUBLIQUES : Au cours de l'exercice, la dette publique s'est accrue de 14,1 milliards de francs.

Malgré une conjoncture très favorable, le solde déficitaire du budget total ne sera que faiblement réduit.

Le développement du revenu national et une meilleure perception des impôts devraient améliorer les recettes de l'Etat et permettre certains dégrèvements en faveur des entreprises dont l'expansion est entravée par le niveau des charges fiscales.

MARCHE DES CAPITAUX. - L'épargne a été abondante pendant l'exercice. L'augmentation de la consommation n'a fait que suivre celle des revenus. Les dépôts à terme des banques se sont nettement développés et l'avoir des particuliers auprès de la Caisse d'Epargne s'est accru de quelque 3,8 milliards de francs.

Aucun emprunt public de société industrielle n'a été émis au cours de l'exercice et l'importance des emprunts privés semble avoir diminué. Les émissions d'actions ont été, comme au cours des années antérieures, de faible ampleur. Le montant des émissions nettes des sociétés industrielles et commerciales (belges et congolaises) n'a pas été supérieur à 2 milliards, montant à peine plus élevé que celui de l'exercice précédent.

Seules les grandes entreprises industrielles, de même que les affaires coloniales, trouvent sur le marché les capitaux dont elles ont besoin.

E. Lalmand.

Aux membres du B.P.

Extrait d'une conférence sur le problème hospitalier  
en Belgique - faite par le ministre Leburton

Les établissements (hôpitaux) privés sont en général plus nombreux que les établissements publics.... le nombre de lits représenté par le secteur privé est nettement supérieur à celui du secteur public. L'effort fourni en vue de remédier à cette situation amènera la capacité totale de l'équipement hospitalier (en 1958) au delà de 4,5 ‰ (4,5 lits pour mille habitants).

Lits par 1.000  
habitants

Provinces	1951	1.9.'53	1958
Anvers	4,2	4,4	5,-
Brabant	4,2	4,7	5,4
Fl. Occid.	4,-	4,8	5,8
Fl. Orient.	4,1	4,7	5,9
Hainaut	2,9	3,4	4,2
Liège	3,9	3,8	4,5
Limbourg	2,9	3,2	5,-
Luxembourg	1,1	1,4	1,7
Namur	1,4	1,7	2,-

On peut constater que les régions où une carence importante persistera, restent nombreuses. ... l'activité de rénovation hospitalière se situe dans les régions où la carence n'est pas nette ... il manque des initiatives dans les régions où l'insuffisance hospitalière persiste. .... la pléthore, qui apparaît dès à présent dans certaines régions du pays flamand, va s'accroissant davantage.

Certains hôpitaux existants sont vétustes, mal adaptés et mal outillés et demandent à être rénovés.

Certains services, parmi lesquels la pédiatrie, sont absolument inexistantes dans de grandes régions du pays.

Besoins normaux (nombre de lits par ‰ habitants)

maternité 0,6 ‰ - activité chirurgicale 1,2 ‰ - activités médicales 1 ‰ - médecine infantile 0,6 ‰.

## Densité des lits par province

Provinces	Médecine	Chirurgie	Maternité	Pédiatrie	Malad. contag.	Spécialités
Anvers	1,2	1,3	0,6	0,4	0,2	0,7
Brabant	1,4	1,5	0,5	0,4	0,1	0,8
Fl. Occident.	1,1	1,6	0,8	0,3	0,2	0,8
Fl. Orientale	1,4	1,7	0,6	0,2	0,2	0,6
Hainaut	0,8	1,4	0,3	0,3	0,1	0,5
Liège	0,9	1,2	0,3	0,2	0,2	1,-
Limbourg	0,8	1,2	0,4	0,3	0,2	0,3
Luxembourg	0,2	0,8	0,2	-	-	0,2
Namur	0,4	0,8	0,2	-	0,3	1,7

En ce qui concerne les maladies incurables et chroniques, malgré l'importance et le nombre de ces maladies et des personnes qui en sont victimes; on semble s'être occupé très peu en Belgique de cette catégorie de malades. A part quelques initiatives sporadiques et d'ailleurs insuffisamment outillées, il n'existe pas jusqu'à présent en Belgique d'organisations véritables destinées à s'occuper des malades atteints d'affections à évolution lente.

Sur 342 hôpitaux, 41 n'ont pas de radiographie - 116 n'ont pas de laboratoire.

## Aux membres du B.P.

Ci-dessous tableau qui donne indications intéressantes en ce qui concerne la plus value produite par les ouvriers dans les diverses branches du secteur "Fabrications métalliques".

Par "valeur ajoutée" on entend la valeur de la production nette ou production brute moins les achats aux autres secteurs.

De la valeur ajoutée par ouvrier, il faut déduire les salaires des ouvriers et le traitement des employés pour voir ce que la patron gagne par ouvrier.

Branches	Valeur ajoutée par ouvrier en milliers de frs.	Nombre d'ouvriers par employé
I. Constructions métalliques	150	5,9
1. demi produits métalliques	110	6,4
2. tréfileries-tôles galvanisées	200	6,8
3. produits métalliques de consomm. mat.	157	6,2
4. Ponts-charpent.-chaudronnerie	140	4,1
II. Constructions mécaniques	220	4,6
1. Constructions navales	200	7,-
2. Constructions ferroviaires	140	4,9
3. Constructions automobiles - <i>motocyclettes</i>	290	4,6
4. Constructions aéronautiques	340	2,4
III. Constructions électriques	200	3,-
Totaux :	190	4,5

Les totaux nous donnent ce qui suit : 22,5 employés par 100 ouvriers donc valeur ajoutée par ouvrier (y compris employés) 155.000 par an

Moins salaire 60.000

S.S. 15.000 . . . . . 75.000

Reste comme bénéf. : 80.000

BP 38-1955-07

*Ann. Reue Preles*

Aux Membres du Bureau Politique .

Bureau d' Etudes.

Index "Agefi" de l'activité  
Industrielle.

1953 = 100

1936 - 1938	70,6
1946	66,1
47	77,7
48	86,3
49	85,2
50	89,6
51	102,1
52	94,6
53	100
54	103,2
<hr/>	
Janv. 55	104,2
Févr "	101,9
mars "	110,6
avril "	108,3
mai "	106,9
juin "	113,1
juillet (provisoire)	92,7
août 55 (programme)	101,3

*Ed. Beunelle*

Bureau d'Etudes

Le 6.7.55

Aux membres du B.P.

Evolution du rapport nombre d'ouvriers-production - 1953 =  $\frac{100}{100} = 1$   
Production  
100 Nombre d'ouvriers

(Il n'est pas tenu compte des heures prestées - seulement du nombre d'ouvriers utilisé).

<u>Secteurs</u>	<u>début de l'année</u>					
	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Charbon	0,87	0,96	1,07	1,00	1,03	1,1
Coke	0,85	1,06	1,07	1,00	1,07	1,2
Azote	0,70	0,84	1,07	1,00	1,15	1,22
Textile	1,00	0,82	0,80	1,00	1,08	1,1
Cuir	1,00	1,18	0,96	1,00	1,00	1,06
Sidérurgie	0,8	1,06	1,11	1,00	1,03	1,25
Métaux non fer- reux	0,9	1,00	0,96	1,00	1,03	1,08
Fabrication métallique	0,84	0,94	0,93	1,00	1,00	1,20
Carrières	-	0,78	0,78	1,00	0,67	0,70

Aux membres du B.P.I. Salaires et charges sociales en Belgiquea) Pourcentage de hausse des salaires d'avril 1954  
à octobre 1954.

	Tous Travailleurs	Travailleurs masculins
	-----	-----
Belgique .....	+ 0,63%	+ 0,53%
Pays-Bas .....	+ 7,09	+ 7,09
Grande Bretagne .....	+ 2,56	+ 3,19
France .....	--	+ 1,20
Allemagne .....	+ 2,83	+ 1,49

b) Disparité des salaires + charges sociales  
août - octobre 194

Belgique	<del>100</del> 100,-
Grande Bretagne	95,7
Allemagne	87,5
France	87,4
Pays-Bas	69,2

(mineurs exclus)

Basé sur salaires moyens de tous les travailleurs masculins. Du fait qu'en France les femmes obtiennent salaire égal pour travail égal, la comparaison est faussée.

Il est généralement admis que si l'on prend en considération tous les travailleurs, les salaires moyens français sont très proches des salaires moyens britanniques et belges. L'Agefi qui publie ces données est d'avis que depuis octobre 1954, les écarts sont allés en s'atténuant.

II. Charbonsa) Rendement fond - avril 1955

Ruhr .....	1.559	Centre Midi .....	1.529
Aix-la-Chapel. ....	1.249	Lorraine .....	2.268
Basse Saxe ...	1.180	Sarre .....	1.856
Sud Belg. ...	1.031	Italie .....	809
Campine .....	1.495	Limbourg néérl. ...	1.497
Nord/Pas de Calais	1.425		

b) Versements au titre de la péréquation aux charbonnages  
belges par C.E.C.A.  
du 15.3.53 - fin avril 1955 : 24.179.000 \$

-----

Aux membres du B.P.

Evolution du rapport nombre d'ouvriers-production - 1953 =  $\frac{100}{100} = 1$   
Production  
100 Nombre d'ouvriers

(Il n'est pas tenu compte des heures prestées - seulement du nombre d'ouvriers utilisé).

<u>Secteurs</u>	<u>début de l'année</u>					
	1950	1951	1952	1953	1954	1955
* Charbon	0,87	0,96	1,07	1,00	1,03	1,1
* Coke	0,85	1,06	1,07	1,00	1,07	1,2
* Azote	0,70	0,84	1,07	1,00	1,15	1,22
Textile	1,00	0,82	0,80	1,00	1,08	1,1
Cuir	1,00	1,18	0,96	1,00	1,00	1,06
* Sidérurgie	0,8	1,06	1,11	1,00	1,03	1,25
Métaux non fer- reux	0,9	1,00	0,96	1,00	1,03	1,08
* Fabrication métallique	0,84	0,94	0,93	1,00	1,00	1,20
Carrières	-	0,78	0,78	1,00	0,67	0,70

Aux membres du B.P.I. Salaires et charges sociales en Belgiquea) Pourcentage de hausse des salaires d'avril 1954  
à octobre 1954.

	Tous Travailleurs	Travailleurs masculins
Belgique .....	+ 0,63%	+ 0,53%
Pays-Bas .....	+ 7,09	+ 7,09
Grande Bretagne .....	+ 2,56	+ 3,19
France .....	--	+ 1,20
Allemagne .....	+ 2,83	+ 1,49

b) Disparité des salaires + charges sociales  
août - octobre 194

Belgique	<del>100</del> 100,-
Grande Bretagne	95,7
Allemagne	87,5
France	87,4
Pays-Bas	69,2

(mineurs exclus)

Basé sur salaires moyens de tous les travailleurs masculins. Du fait qu'en France les femmes obtiennent salaire égal pour travail égal, la comparaison est faussée.

Il est généralement admis que si l'on prend en considération tous les travailleurs, les salaires moyens français sont très proches des salaires moyens britanniques et belges. L'Agefi qui publie ces données est d'avis que depuis octobre 1954, les écarts sont allés en s'atténuant.

II. Charbonsa) Rendement fond - avril 1955

Ruhr .....	1.559	Centre Midi .....	1.529
Aix-la-Chapel. ....	1.249	Lorraine .....	2.268
Basse Saxe ...	1.180	Sarre .....	1.856
Sud Belg. ...	1.031	Italie .....	809
Campine .....	1.495	Limbourg néérl. ...	1.497
Nord/Pas de Calais	1.425		

b) Versements au titre de la péréquation aux charbonnages  
belges par C.E.C.A.  
du 15.3.53 - fin avril 1955 : 24.179.000 \$

BP38-1955-08

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE

JUILLET-AOUT 1955

I. INTRODUCTION.

Face à une crise inquiétante pour la vie économique et sociale de la cité, la Fédération patronale de l'Industrie textile de Verviers s'est attachée sous l'égide de son comité exécutif et avec le concours d'industriels particulièrement avertis des problèmes économiques de leur branche respectives à établir un diagnostic de la situation véritable à l'heure actuelle et à dresser une synthèse des principaux remèdes susceptibles d'enrayer le déclin de l'industrie textile de notre région.

Cette étude ayant pour but de sauver l'industrie, elle est réalisée avec le concours de tous ceux qui sont intéressés à la prospérité de nos entreprises, qu'il s'agisse des PATRONS ou des TRAVAILLEURS, ou de leurs associations professionnelles respectives.

Il est fait également appel aux pouvoirs publics en général et plus particulièrement aux Mandataires politiques et aux Administrations communales de notre région.

Il faut que la population soit parfaitement éclairée et que, à la lueur des faits, chacun puisse apporter son concours à une prompte restauration de la prospérité d'antan.

II. SITUATION GEOGRAPHIQUE.

L'industrie lainière verviétoise est établie le long de la vallée de la Vesdre, avec comme centre principal la Ville de Verviers, entourée des communes avoisinantes telles que: Dison, Andrimont, Stembert, Ensival, Lambertmont, Petit-Rechain; elle se prolonge vers l'Est dans la région de Dolhain, Bilstain et Coé et vers l'Ouest à Pepinster d'où en remontant la vallée de la Hoëgne, on trouve encore plusieurs usines localisées à Theux.

C'est à l'aire ainsi circonscrite que se rapportent toutes les données du présent rapport.

III. DEMOGRAPHIE.

A l'inverse de la situation relevée dans d'autres régions textiles du pays; l'agglomération verviétoise comprend en majeure partie des localités où les décès sont en excédent sur les naissances.

D'une façon générale, l'aire de recrutement de la main-d'oeuvre s'étend plus loin que l'aire d'implantation des usines et, notamment, vers le nord et nord-est où les localités agricoles offrent une démographie plus favorable.

A titre indicatif, en matière d'ALLOCATIONS FAMILIALES pour la région, la situation des familles avec ou sans enfants bénéficiaires, se présente comme suit:

sur un total de 11.833 membres du personnel au 31 décembre 1954,

a)	familles sans enfants bénéficiaires:	75%
b)	1.565 familles de 1 enfant bénéficiaire	13,3%
	741 " " 2 enfants bénéficiaires	6,2%
	342 " " 3 " "	3%
	165 " " 4 " "	1,4%
	73 " " 5 " "	0,6%

53 familles de 6 enfants bénéficiaires 0,5%

Il convient de souligner ici l'effort familial réalisé par le patronat verviétois qui paie bénévolement des allocations prénatales et un supplément d'allocations familiales extra-légal dénommé "complément familial".

IV. ENTREPRISES ET PERSONNEL OCCUPE.

Le travail de la laine consiste à la faire passer par les triages, lavoirs, carbonisages, peignages et filatures de peigné, filatures de cardé, tissages, teinturerie et apprêts.

Plusieurs de ces opérations s'effectuent à forfait ou à façon, et inconvient d'y ajouter un certain nombre d'entreprises récupérant les déchets aux différents stades de la fabrication pour les soumettre à certaines transformations.

Deux usines sont intégrées, en ce sens qu'elles possèdent, dans une même société, tous les différents départements. Les autres entreprises comprennent une ou deux et parfois trois de ces branches d'activité.

En 1954, l'aire géographique ainsi délimitée comprend 199 entreprises réparties comme suit:

1 firme	de plus de 1.000	ouvriers.....	0,5	%
1 "	de 850 à 900	" .....	0,5	%
1 "	" 800 à 850	" .....	0,5	%
2 firmes	" 400 à 450	" .....	1,-	%
1 firme	" 300 à 350	" .....	0,5	%
2 firmes	" 250 à 300	" .....	1,-	%
3 "	" 200 à 250	" .....	1,5	%
2 "	" 150 à 200	" .....	1,-	%
8 "	" 100 à 150	" .....	4,-	%
22 "	" 50 à 100	" .....	11,-	%
156 "	" 1 à 50	" .....	78,5	%

A quelques exceptions près, et sans tenir compte des deux usines intégrées, ce sont les peignages, les lavoirs et les filatures de laine peignée qui comprennent les usines de la plus grande dimension; les autres vont de l'entreprise moyenne jusque, notamment pour le tissage, les entreprises presque à caractère artisanal.

Bien que de nombreuses entreprises revêtent la forme juridique de société anonyme, la majorité des entreprises sont en fait des affaires de famille.

Pour ce qui est de l'effectif du PERSONNEL OCCUPE, il s'établit comme suit par branches:

La voir et Carbonisage	1750	ouvriers
Peignage.....	2150	"
Filature peignée .....	2200	"
Filature cardée .....	2500	"
Fabrique .....	2425	"
Apprêts .....	533	"
Fresse .....	29	"
Teinturerie .....	420	"
Laines artificielles ...	176	"
Effilochage .....	50	"
Retordage .....	42	"
<hr/>		
Total	12.275	"

Comme dans toutes les industries textiles du monde, la MAIN D OEUVRE FEMME est particulièrement importante ( environ 50%).

Pour ce qui est de la MAIN D OEUVRE JUVENILE, elle est d'environ 15% se décomposant en: de 18 à 21 ans ..... 8,19%  
de moins de 18 ans .... 6,77% de l'effectif total.

A. LAVOIR. Depuis 1937, 14 lavoirs sont disparus; ils représentaient plus de 40% du matériel installé dans la région pour cette branche d'industrie.

Aujourd'hui, il y a 13 lavoirs comptant 78 colonnes et 382 bacs.

B. PEIGNAGE. Le nombre des peigneuses qui était de 392 en 1948, est aujourd'hui de 414; Mais par contre, entre ces deux mêmes années, la production tombe de 10.545 T. en 1948 à 8.908 T. en 1954.

C. FILATURE DE PEIGNE. En 1933, les 9 filatures de la place totalisaient 150.838 broches de renvideurs. A ce jour, les 7 filatures demeurant dans l'agglomération verviétoise, ne comptent plus que 87.440 broches ( soit 57.200 de renvideurs et 30.240 de continus).

D. FILATURE DE CARDE. En 1930, 38 filatures de cardé (dont 21 filatures à forfait et 17 à façon) totalisaient 300.350 broches. En 1955, ce chiffre tombe à 214.464 broches.

Il en est de même de la production qui tombe à 50% du chiffre atteint en 1947 12.874 T. contre 6.596 T. en 1954.

E. TISSAGE. D'après diverses enquêtes le nombre des métiers à tisser a évolué comme suit: a) en 1914 ..... environ 3.000

b) en 1930 ..... " 2.000

c) en 1940 ..... " 1.856

d) en 1947 par une enquête menée directement par la

Fédération, il a été constaté l'existence de 1.824 métiers, dont 1.297 étaient en activité au moment de l'enquête, en outre une firme comptait 24 métiers automatiques.

e) en 1954, la mise à jour de l'enquête précitée arrive à un total de 1.150 métiers et à 60 métiers automatiques.

F. ACHEVEMENT. En 1954, l'achèvement compte 15 firmes, contre 21 en 1950.

Si son potentiel de production demeure inchangé, une statistique démontre que la clientèle hors Verviers intervient pour le double, ce qui est un symptôme de la diminution de production des clients verviétois de nos apprêteurs et teinturiers.

## VI. ACTIVITE ET RENTABILITE.

Avant de pénétrer davantage dans l'étude de la situation, il importe de mettre en relief une observation fondamentale.

Trop souvent, des observateurs superficiels omettent, en formulant leurs appréciations, de jumeler la notion d'activité et celle de rentabilité: en effet la situation difficile d'une industrie n'est pas toujours nécessairement prouvée par un ralentissement dans le nombre de journées travaillées ou un abaissement du volume des produits fabriqués. -Par exemple, l'expérience nous prouve que, face aux premiers symptômes de régression dans les affaires, certains chefs d'entreprise tendent à appliquer une politique consistant à recueillir les commandes à des prix insuffisants;

C'EST POURQUOI, TOUT OBSERVATEUR OBJECTIF DOIT LIER INTIMEMENT LA STATISTIQUE ISSUE DU REGRE D'OCCUPATION, A UN COEFFICIENT DE RENTABILITE.

Sans doute, seules les entreprises constituées en société anonyme tombent elles dans le champ de nos investigations par leurs insertions légales au "Moniteur", mais on peut affirmer qu'elles reflètent bien la situation de l'industrie régionale et que les entreprises familiales, ou constituées sous une autre forme légale, ne doivent guère faire différer la situation. C'est ainsi qu'en recensant les renseignements pour les sociétés anonymes textiles de notre région, nous remarquons que pour l'année 1950, une seule firme était en perte et que, plus on se rapproche du moment présent, plus le nombre d'usines en perte va en augmentant et absorbe, par le total des pertes, les profits déclarés par les entreprises en bénéfice.

Les chiffres ci-après sont particulièrement symptomatiques à cet égard.

Sur 27 bilans d'entreprises textiles, déposés depuis le 1er janvier, deux sont en équilibre, treize accusent un bénéfice total de 14.157.000 fr. et douze autres subissent une perte globale de 31.795.000 fr.

Le négoce enregistre un déficit de 4.880.000 fr. contre un bénéfice de 1.505.000 fr.

Pour illustrer notre observation entre degré d'activité et rentabilité, nous joignons également quelques autres statistiques à ce sujet Sur le plan national, les effectifs de salariés et appointés occupés au dernier jour de 4ème trimestre 1954 sont de 101% par rapport à la même date de l'année précédente. Notre caisse des congés payés prévoyant statutairement l'affiliation obligatoire de toutes les entreprises textiles de la région, le volume des salaires ouvriers payés depuis les dernières années constitue également un indice d'activité:

Exercices	Salaires payés	Majoration Index
1946	448.566.400	100
1947	599.172.520	100
1948	633.788.020	100
1949	595.712.880	100
1950	684.386.138	100--105
1951	603.908.330	105-107,5 110-112,5
1952	453.339.710	112,5-110-112,5
1953	542.071.493	112,5-110-112,5
1954	525.170.136	112,5

Trop souvent l'opinion publique, fragmentairement informée, classe indistinctement toutes les industries comme étant en haute conjoncture.

Par souci d'objectivité, il convient à l'heure actuelle, de détacher le textile de cette appréciation abusivement généralisée.

VII. MATIERES PREMIERES.

Il n'y a guère de problèmes relatifs aux matières premières, les laines nous arrivent des pays d'origine par les processus habituels d'acquisition et de transports. Par extension, l'on pourrait toutefois considérer comme une matière première, l'eau qui est livrée à l'industrie. C'est là une importante question, l'industrie doit être approvisionnée en eau, à la foi adéquate et bon marché. Quels que soient les projets envisagés par les instances responsables en matière de barrage et de distribution d'eau, tout doit être mis en oeuvre pour que Vervier continue à recevoir une eau qui corresponde exactement aux besoins et ce, à un prix qui réduise au minimum ses tarifs de fabrication ou de façon.

Quels que soient les arguments qui militent en faveur de l'EPURATION DES RIVIERES, un statut particulier à la Vesdre doit éviter à l'industrie toutes nouvelles charges qui ne pourraient que compromettre son essor déjà si handicapé.

Enfin, il importe de tenir notre industrie à l'abri des mesures de protectionnisme qui protégeraient certains fournisseurs belges au détriment de producteurs étrangers auxquels notre industrie doit pourtant recourir. Citons deux exemples particuliers: le cas des COLORANTS et des CONSTRUCTEURS de machines.

La plus grande vigilance s'impose également pour obtenir les tarifs les plus réduits en matière d'ELECTRICITE, d'INTERVAPEUR, etc.

VIII. MAIN-d'OEUVRE.

Le problème de la main-d'oeuvre revêt trois aspects particuliers, mais qui finalement s'interpénètrent, à savoir: la quantité, la qualité et l'utilisation.

1°) Quantité: La quantité de main-d'oeuvre disponible dans notre agglomération reste tributaire de la DEMOGRAPHIE DEFICITAIRE de la région, à laquelle nous avons déjà fait allusion: il en résulte qu'en cas de reprise des affaires, il se poserait un important problème à ce sujet et nous n'en voulons pour preuve que l'appel qui a dû être fait, lors de la remise en marche des usines après la libération, à des frontaliers hollandais, dont le nombre s'est d'ailleurs estompé, petit à petit, au fur et à mesure de la crise.

2°) Qualité: A ce sujet, la place de Verviers compte deux avantages: a) L'industrie textile étant implantée dans son agglomération de-

puis de nombreuses années, il existe une tradition familiale, d'une génération à l'autre, et l'on y trouve une main-d'oeuvre particulièrement au courant de notre industrie; c'est un avantage vis-à-vis d'autres régions, où la main-d'oeuvre n'a aucun atavisme textile et doit être formée de toutes pièces.

b) par l'apprentissage à MI-TEMPS, créé et géré paritairement avec les syndicats ouvriers, un effort financier et moral a été opéré depuis huit ans pour la formation des ouvriers et ouvrières des principales catégories. Par contre, l'atavisme textile peut engendrer un inconvénient en ce sens qu'une main-d'oeuvre nouvelle pour l'industrie, se montre parfois plus ouverte aux nouveaux modes de travail que réclame le progrès technique, et cela nous permet de passer au 3°).

3°) Utilisation: Rien ne servirait toutefois de disposer d'une main-d'oeuvre ABONDANTE et EXPERTE, si son état d'esprit n'est pas particulièrement ouvert aux modifications dans le travail, que conditionne le progrès technique. Sans doute, déjà la Convention de 1947 prévoit-elle dans son préambule que tous les efforts tendront à ce que les travailleurs s'adaptent sympathiquement au développement du machinisme et aux méthodes rationnelles du travail, en augmentant la production. Il semble toutefois que cette pétition de principe devrait être explicitée par l'examen paritaire de tous les cas bien précis qui s'offrent, branche par branche, à l'attention des patrons et des ouvriers. Cet examen devrait se faire à la fois sur le plan des instances supérieures, c.à d. entre Fédérations, et sur le plan de l'usine, notamment entre direction et délégation syndicale, et au sein du Conseil d'Entreprise.

Une tradition particulière à Verviers veut qu'en cas de chômage, les licenciements soient évités et le travail réparti entre le personnel ouvrier inscrit à l'entreprise: c.à d. le ROULEMENT.

Sans mettre en cause cette disposition d'un caractère particulièrement social sa rigidité économique pourrait être tempérée par une extension des prêts de MAIN-D OEUVRE entre les entreprises mal alimentées et celles qui travaillent d'une façon plus intense.

A ce propos, il n'est pas dépourvu d'intérêt de noter que les STATISTIQUES du CHOMAGE dans le pays se ressentent de cette disposition essentiellement verviétoise: en effet, même en cas de ralentissement des affaires, le nombre de chômeurs complets reste toujours particulièrement peu élevé, tandis que le nombre de chômeurs partiels s'accroît, cette proportion est inversée dans le restant du pays, pour la raison que nous venons de signaler.

Il importe de rappeler cet état de choses avant d'interpréter les statistiques des CHOMEURS TEXTILES recensés par le Bureau Régional de Verviers de l'O.N.P.C., à savoir:

1954		1955	
janvier	3.131	juillet	-
février	2.627	août	-
mars	2.256	septembre	2.619
avril	2.736	octobre	2.545
mai	2.846	novembre	2.324
juin	2.520	décembre	2.317
		janvier	2.593
		février	2.430
		mars	2.189
		avril	2.121

IX. SALAIRES.

Le présent chapitre n'a pas la prétention de présenter un tableau complet de tous les salaires de la place, ni d'en suivre l'évolution à chaque modification dont ils ont été l'objet.

Quatre périodes caractéristiques ont retenu notre attention: a) octobre 1934; b) immédiatement à la veille de la guerre; c) à la reprise du travail après la libération; d) enfin à ce jour.

Une ou deux professions principales par branche ont été retenues.

PROFESSIONS	OCTOBRE 1934	AVANT LE 10 MAI 1940	4ème TRI-MESTRE 1946	1er TRI-MESTRE 1955
TRIEUSE	3.45	4.48	12.55	19.88
OUVRIER DE LAVOIR	3.45	4.48	11.05	18.70
OUVRIERE DE PEIGNAGE	3.30	4.29	11.81	17.44
PREPAREUSE	3.10	4.12	11.34	16.08

	à	à	à	à
FILEUR DE PEIGNE	3.40	4.59	12.63	18.87
FILEUR DE CARDE	5.75	7.65	18.68	28.23
RATTACHEUR DE CARDE	4.70	6.72	18.69	28.95
IROUSSEUR	4.	5.72	16.45	25.17
RETORDEUSE	4.60	6.37	18.79	27.34
OURDISSEUR	3.51	5.84	12.19	19.55 à 23.33
TISSERAND A 2 METIERS	5.40	8.06	21.01	28.12
NETTOYEUSE	4.85	6.84	16.55	32.47
OUVRIER D APPRETS	3.90	5.23	12.89	21.58
OUVRIERE D APPRETS	3.60	5.47	12.30	22.62
	3.60	4.63	11.99	20.30

Avant la guerre il n'y avait guère de différence entre les salaires conventionnels (cités ci-dessus pour 1934 et 1940) et les salaires réellement payés. Par contre après la guerre les entreprises se sont livrées à une surenchère qui fait qu'il existe actuellement une forte différence entre les salaires horaires moyens déclarés par les firmes affiliées (1946 et 1955) et les barèmes arrêtés de commun accord entre Organisations patronale et ouvrière.

Une remarque s'impose: si ces salaires représentent ce qui est payé à l'ouvrier, ils ne reflètent qu'imparfaitement la CHARGE TOTALE imposée à l'employeur. En effet, l'on peut évaluer, en chiffres ronds, la charge patronale supplémentaire à environ un tiers (1/3) des sommes payées directement comme salaire, et ce indépendamment de toutes les majorations dont on menace actuellement l'industrie. Il n'est pas dépourvu d'intérêt de rappeler que depuis la création de la Sécurité sociale par l'arrêté-loi du 28/12/44, les cotisations patronales ont augmenté de 50% et l'ensemble des charges sociales incombant à l'entreprise a augmenté de 70%. (jours fériés, accidents du travail, etc..).

Il semble que le coût de la vie pourrait être abaissé en Belgique si le Gouvernement renonçait à une politique qui avantage particulièrement l'agriculture au détriment du consommateur.

Le coût de la vie présente également un aspect qui est traité au chapitre XI, où nous parlons de la distribution.

A titre indicatif, citons quelques salaires relevés actuellement dans les autres centres textiles du pays.

#### X. SALAIRES TEXTILES HORS VERVIERS.

Catégories	Salaires de base	Index	Majoration pour travail en équipes	Majoration de dépassement	Salaires moyens
Fileur peigné (1 bord)	18.65	5%	9 à 13%	15 à 18%	24.05 à 25.35
Fileur peigné (2 bord)	20.50	5%	9 à 13%	15 à 18%	26.45 à 27.88
Fileur cardé (1 bord)	18.35	5%	9 à 13%	15 à 18%	23.67 à 24.95
Fileur cardé (2 bord)	20.20	5%	9 à 13%	15 à 18%	26.05 à 27.47
Ouvrière de peignage	12.90	5%			
Ouvrière de peignage ne travaillant pas à pièce.....	13.60	5%		0.50 à 1 fr.	14 à 15 fr.
N.B.- Pour l'ouvrière de peignage, le dépassement est très difficile à établir, étant donné que des patrons parviennent à observer le salaire conventionnel					
Tisserand 2 métiers	17.70				22.83 à 24.42
suites catégories:	à	5%	9 à 13%	15 à 20%	
	19.70				24.40 à 27.18

#### XI. DISTRIBUTION.

Sans doute, le problème de la distribution est-il extrêmement vaste et sort-il par conséquent du cadre restreint d'une étude sur la situation économique de

l'industrie textile de Verviers. Toutefois, l'attention des pouvoirs publics sera attirée sur l'incidence de la distribution, telle qu'elle se présente actuellement dans deux domaines.

- a) la cherté des produits alimentaires empêche l'ouvrier de retirer le maximum de son salaire horaire;
- b) la cherté de notre propre production textile, à l'échelon des détaillants, réduit le volume des achats de la part des consommateurs et par conséquent restreint le marché intérieur.

En tout cas le souhait est formulé de voir étudier à fond, en haut lieu, le problème de la distribution.

### XII. OUTILLAGE.

Il est fondamental de rappeler que l'acquisition de nouveau matériel ne peut être considérée comme constituant une fin en soi, mais ce problème se lie intimement à d'autres questions sur lesquelles il importe de mettre l'accent:

- a) Moderniser son matériel dépend étroitement du taux du CREDIT mis à la disposition des entreprises.
- b) Il en est de même vis-à-vis d'une législation prévoyant des dégrèvements d'impôts à cette occasion.
- c) L'usine la plus moderne ne pourra être prospère si l'écoulement de ses produits est asphyxié par des barrières douanières, dumping, etc...
- d) un matériel moderne postule une main-d'oeuvre non seulement capable de le suivre, mais encore compréhensive dans son adaptation aux nouvelles conditions de travail qui en découlent.

Indépendamment des diverses raisons qui influencent le chef d'entreprise dans sa décision d'acquiescer au nouveau matériel, il faut que cette acquisition lui donne le maximum de garanties de pouvoir être utilisé à plein rendement; dès lors, trop souvent, les barrières mises à l'exportation n'incitent guère l'industriel à rechercher les conditions d'une production massive qu'il ne saura pas écouler; en d'autres termes, trop souvent le sacrifice pécuniaire de sa modernisation ne fera qu'aggraver sa situation financière, sans amener la prospérité à son entreprise.

### XIII. CHARGES FISCALES.

Le problème de la DETAXATION A L'EXPORTATION relève simultanément du présent chapitre et de ce qui sera écrit au chapitre XV, consacré au MARCHÉ EXTERIEUR.

Indépendamment des mesures protectionnistes prises par plusieurs gouvernements étrangers en faveur de leurs exportateurs, il y a lieu de citer un aspect particulièrement défavorable de la législation belge en matière de taxe de transmission. Sans entrer dans les détails assez complexes de cette réglementation, on peut dire d'une façon générale que l'immunité accordée aux fabricants exportateurs ne s'applique qu'aux taxes grevant les matières premières, à l'exclusion par conséquent des frais généraux et de tous autres facteurs de production.

Nos exportateurs sont donc doublement lésés: d'abord parceque notre gouvernement ne se montre pas généreux en matière de détaxation et parceque sur le terrain de la concurrence à l'étranger, ils doivent lutter contre des concurrents dont l'exportation est facilitée, par leur gouvernement respectif, par des détaxations très importantes atteignant même jusqu'à l'exonération complète.

Notamment, les cas de la France et des Pays-Bas sont symptomatiques à cet égard et postulent de la part de notre Gouvernement une étude rapide et approfondie avec le désir de remédier au mal.

Par delà le poids des impôts nationaux proprement dits, il y a un ASPECT REGIONAL dans les taxes que, non seulement les provinces, mais particulièrement les communes industrielles, imputent à nos entreprises. Toutes ne procèdent pas d'une façon rationnelle pour répartir l'impôt et, en fin de compte, elles appauvrissent leurs administrés, si patrons et ouvriers voient s'aggraver le chômage dont ils sont victimes.

Une annexe au présent paragraphe renferme un tableau récapitulatif des TAXES INDUSTRIELLES en vigueur dans les différentes Communes de notre agglomération minière et en précise les modalités d'application.

Ayant demandé aux 15 Communes de l'agglomération verviétoise leur règlement concernant les taxes industrielles qui se rapportent notamment à la force motrice et au personnel occupé, 14 réponses nous sont parvenues à ce jour (il manque Wegnez). La taxe sur le personnel occupé se répartit par tête ~~indiquée~~ comme suit:

120 fr. pour Baelen

100 fr. pour Petit-Rechain

80 fr. pour Goé, Ensival, Lambermont, Verviers, Andrimont, Theux, Stember

90 fr. pour Limbourg

50 fr. pour Bilstain, Dison, Pepinster.

En matière de force motrice, ces mêmes Communes perçoivent par kwt.:

150 fr. à Baelen

120 fr. à Petit-Rechain

100 fr. à Goé, Cornesse, Ensival, Lambermont, Verviers, Andrimont, Theux et Stembert

90 fr. à Limbourg

70 fr. à Bilstain

60 fr. à Dison et Pepinster.

Il est tenu compte du degré d'occupation du personnel et d'utilisation des moteurs.

Il est également préconisé, pour une durée de 5 ans, par exemple, et pour alléger les charges pesant sur l'industrie textile, de ne verser à l'Etat qu'un pourcentage du total des contributions, le solde étant versé à un compte spécial qui ne pourrait être utilisé que pour l'achat de matériel moderne. A l'expiration de ce délai, c. à d. à la sixième année, la taxation redeviendrait normale en cas de bénéfice: c'est là une idée à creuser et, par analogie, il y a lieu d'évoquer les dégrèvements d'impôts qu'accorde la loi du 26/7/52 lorsqu'une somme est consacrée aux habitations à bon marché.

#### XIV. MARCHÉ INTERIEUR.

Pour tous les secteurs lainiers, le MARCHÉ BELGE EST INSUFFISANT POUR ABSORBER LA PRODUCTION; cela démontre en conséquence que tout l'effort doit porter sur le marché extérieur qui fera l'objet du chapitre suivant.

Quelques considérations méritent toutefois d'être énoncées concernant le marché intérieur. En effet de récentes statistiques nous apprennent que sur notre marché intérieur, il existe une SOUS-CONSUMMATION d'articles textiles, les dépenses du public s'orientant toujours d'avantage vers d'autres domaines tels qu'appareils ménagers, moyens de locomotion, loisirs, etc... D'après les relevés publiés récemment, le Belge n'a consommé en moyenne que 6,8 kg de textile en 1953 ce qui ne lui donnait que la 11e place parmi les consommateurs mondiaux. Pendant la même année, l'Américain du nord a consommé 16,9 kg. de textiles, l'Anglais 10,4 kg, le Suédois 10 kg., le Norvégien 8,9 kg., le ~~Français~~ Hollandais et l'Allemand 8,8 kg., le Danois 8,6 kg., le Français et le Suisse 8 kg., le Finlandais 7,6 kg.

La consommation belge dans ce domaine est d'ailleurs en régression constante depuis 1948, année où elle était encore de 10 kg.

C'est pourquoi, on suivra avec le plus grand intérêt l'intensification de la propagande réalisée sur le plan national en faveur d'un accroissement dans l'utilisation des produits lainiers par les consommateurs; il y a là un effort à poursuivre et à étendre. Dans un ordre d'idée similaire, dénonçons comme une aide à rebours, tout achat belge à l'industrie allemande du tissage, en battle-dress nécessaires à nos troupes; on se souviendra utilement en haut lieu que la confection du battle-dress pour l'armée est une opération lucrative pour tout le pays, si l'on suit le cycle de la laine depuis son débarquement à Anvers en passant par tous les stades. La plus grande vigilance s'impose à ce sujet.

#### XV. MARCHÉ EXTERIEUR.

En conséquence, notre industrie n'est viable que si elle dispose de débouchés vers l'étranger pour écouler le maximum de sa production.

C'est pourquoi, il est indispensable de dresser une synthèse des obstacles auxquels se heurtent nos entreprises dans l'exportation.

I. Observations communes à tous les secteurs.

L'expérience personnelle de chacun de nos industriels, qu'il s'agisse de leurs voyages ou des rapports de leurs agents étaient singulièrement cet énoncé du Comité textile de l'O.E.C.E. dans son rapport de février 1955:

" Dans ces circonstances et pour tâcher de maintenir leur industries textile à un niveau d'activité satisfaisant, certains pays européens ont eu recours, pendant la période considérée, à diverses pratiques qui faussent les conditions de concurrence (encouragements aux exportations sous diverses formes, dumping plus ou moins déguisé, réexportation vers les pays membres d'articles importés de pays à bas niveau de vie qui ont été "nationalisés" par une manutention plus ou moins importante, taxes anormales sur les importations, etc.). Le Comité craint que ces pratiques ne contribuent à rendre plus difficile l'extension de la libération des échanges intra-européens et ne risquent même de compromettre sérieusement l'avenir des résultats déjà acquis dans ce domaine."

Et c'est le même organisme qui conclut en proposant:

" qu'il soit recommandé aux Gouvernements membres de favoriser l'abolition des mesures qui faussent artificiellement le jeu normal de la concurrence entre les pays participants."

Malheureusement, il s'agit d'une simple "recommandation" et les exportateurs lainiers belges se trouvent singulièrement déforçés par les mesures artificielles d'aide aux exportateurs que pratiquent différents pays concurrents, telles que notamment celles que cite l'O.E.C.E. elle-même et auxquelles se heurtent chaque jour nos entreprises dans leurs essais de plus en plus infructueux, d'exporter notamment vers les pays voisins:- système de non rétrocession de devises ou pratiques analogues impliquant l'octroi d'une prime sur les exportations ou les réexportations;- octroi par les gouvernements de subventions directes aux exportateurs;- exonération des impôts directs ou des cotisations de Sécurité Sociale accordée aux entreprises industrielles et commerciales au titre des exportations;- exonération ou remboursement, au titre des produits exportés, des impôts directs perçus à un ou plusieurs stades ou des charges perçues à l'importation pour un montant supérieur à celui perçu sur les mêmes produits lorsqu'ils sont vendus sur le marché intérieur;- en matière de garantie publique des crédits à l'exportation, perception de primes d'assurance d'un montant différent de celui perçu si l'on calcule ces primes suivant les principes classiques en la matière (c.à d. la perception de primes plus faibles que de raison, eu égard aux coûts et à l'importance des risques couverts);- vente par l'ETAT ou par des organismes d'état, de matières premières importées à des entreprises exportatrices, dans des conditions différentes de celles qui sont appliquées pour le marché intérieur, si cette vente est effectuée à un prix inférieur au cours mondial.

En conséquence, il appartient à notre Gouvernement de faire respecter par ses partenaires à l'O.E.C.E. l'accord ainsi préconisé et cela, en cas d'échec de pourparlers à l'amiable, par des contre-mesures analogues à celles dont nous sommes victimes.

En effet, en dénaturant le régime normal de la compétition commerciale, les mesures artificielles ainsi dénoncées rendent stériles tous les autres efforts tentés par l'industrie: les investissements pour l'amélioration du matériel sont rendus financièrement impossibles; même si elle est réalisée, la modernisation du matériel ne permet pas de combler l'écart ainsi créé vis-à-vis du coût de production réduit d'une façon factice par les Gouvernements en infraction.

Le droit au travail est menacé et le chômage, plaie sociale en soi, s'aggrave par l'accroissement des dépenses de l'Etat en indemnités, sans compter qu'il compromet de nombreuses réalisations sociales dont s'honorent patrons et ouvriers de l'agglomération. Des exemples, comme ceux qui sont développés dans les lignes consacrées plus spécialement à chaque secteur, montrent comment les intérêts des ouvriers sont encore plus menacés que ceux des employeurs, et combien il devient urgent d'être défendu efficacement.

2. LAVOIR.- L'industrie du lavage et du carbonisage se maintient dans des conditions difficiles, luttant âprement contre la concurrence étrangère et nationale. L'Association réclame du Gouvernement Belge l'instauration d'un droit d'entrée de 1% à l'importation des laines lavées et carbonisées à l'origine.